



PHOTOVOLTAÏQUE

Evolution de la politique de
souscription septembre 2021

2021



ÉVOLUTION DE LA POSITION MAAF POUR LES PROSPECTS



- Ouverture de l'activité Photovoltaïque aux prospects installateurs posant **UNIQUEMENT** des systèmes sous avis technique
- Valable pour les dossiers présentés à partir du 05 Juillet 2021
- Mise à jour de la fiche Métier d'installation de Photovoltaïque GMP 1143

UN CONTEXTE MARCHÉ QUI REDEVIENT FAVORABLE



- La Réglementation Environnementale 2020 et le marché des travaux de rénovation énergétique développent l'installation de procédés photovoltaïques.
- La filière Métiers s'est structurée (formations/qualifications/certifications).
- Les procédés sont aujourd'hui posés en sur-imposition de toiture ce qui diminue les risques Incendie et Dégâts des Eaux.
- Les sinistres sériels (Scheuten, Solarfabrik, PV TECH...) ont mis en évidence les défauts de qualité de conception et de fabrication des modules photovoltaïques et **la nécessité d'avoir une évaluation technique des procédés indépendantes (Avis techniques)**.
- **La mise en observation des procédés Photovoltaïques a permis d'impliquer les industriels qui ont repris la démarche de certifications par des Avis Techniques de leurs produits.**

POURQUOI OUVRIR UNIQUEMENT AUX AVIS TECHNIQUES DE TECHNIQUE COURANTE ?

EVALUATION des procédés PHOTOVOLTAÏQUE

	Avis technique (Atec) Test réalisé par un laboratoire indépendant (CSTB)	Enquête de Technique Nouvelle (ETN) Test réalisé par un bureau de contrôle à la demande du fabricant
Domaine d'emploi	✓	✓
Génie électrique		
Sécurité électrique	✓	✗
Sécurité aux ombrages	✓	✗
Conformité normative	✓	✗
Fonction couverture		
Stabilité	✓	✓
Sécurité en cas de séisme	✓	✓
Étanchéité à l'eau	✓	✗
Risques de condensation	✓	✓
Sécurité au feu	✓	✗
Sécurité des intervenants	✓	✗
Durabilité	✓	✓
Entretien maintenance	✓	✗
Fabrication contrôle	✓	✗
Mise en œuvre	✓	✗



Les évaluations de procédés ne se font pas toutes sur les mêmes critères :

Les croix rouges dans la colonne ETN sont les points non-contrôlés.

On y retrouve notamment :

- l'aspect électrique,
- la conformité normative
- Et la sécurité au feu !

Ainsi, nous maintenons notre vigilance et l'acceptation **UNIQUEMENT** des Techniques Courantes.

MODE OPÉRATOIRE POUR RECHERCHER UN AVIS TECHNIQUE SUR LA LISTE VERTE C2p

1 - Cliquer que le lien suivant :
<http://liste-verte-c2p.qualiteconstruction.com/>

2 - Dans l'item GROUPE SPÉCIALISÉ, sélectionner n°21 Procédés photovoltaïques

3 - Valider ma recherche

Liste verte de la C2P

Consulter les produits et procédés de construction sous Avis Technique (ATEc) ou Documents Techniques d'Application (DTA) ne faisant pas l'objet de mise en observation de la part de la Commission Prévention Produits mis en œuvre

RECHERCHEZ UN ATEC OU UN DTA EN LISTE VERTE DE LA C2P

.....

Nom de produit, nom de société ou référence [ex. 11/22-444]

GROUPE SPÉCIALISÉ

FAMILLE DE PRODUIT

VALIDER MA RECHERCHE

QUALIFICATIONS REQUISES SELON TYPE DE POSE

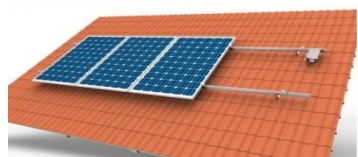
Surimposition

Ombrière

Pose au sol

Intégration

Types de pose



ORGANISME	QUALI ENR			QUALIFELEC			QUALIBAT	
TYPE de QUALIFICATION	Quali PV module ELEC 36 kVa	Quali PV module ELEC 250 kVa	Quali PV module BAT 36 kVa	SPV1 36 kVa	SPV2 36 à 250 kVa	SPV3 + de 250 kVa	5911 250 kVa	5912 + de 250 kVa
SURIMPOSITION	OK	OK	OK	OK	OK	OK	OK	OK
OMBRIERE								
POSE AU SOL								
INTEGRATION	KO	KO	OK	KO	KO	KO	OK	OK

QUELLES SONT LES ASSURANCES INDISPENSABLES ?



○ IRVE (Infrastructures de recharge des véhicules électriques) :

○ Contexte :

- Un décret du 12 janvier 2017 relatif aux infrastructures de recharge des véhicules électriques (IRVE) vient de transposer une partie de la directive européenne du 22 octobre 2014 sur le déploiement d'une infrastructure pour carburants alternatifs. Il **définit** notamment **les règles** concernant **les standards de prises des bornes** de recharge et **impose la qualification des installateurs**.
- Le décret du 12 janvier 2017 s'applique à l'ensemble des infrastructures de recharge avec quelques exceptions. Il instaure **une obligation de qualification** à l'intention des installateurs de bornes de recharges publiques et privées. Cette qualification doit s'appuyer sur **un module de formation agréé** par l'organisme de qualification.
- **Une exception cependant** : le décret n'impose pas de qualification de l'installateur lorsqu'un particulier veut équiper son garage avec une prise dont **la puissance n'excède pas 3,7kw** ou lorsque cette prise est à usage purement privé et n'a pas pour vocation principale de recharger des véhicules électriques.

QUELLES SONT LES ASSURANCES INDISPENSABLES ?

○ IRVE : 2 qualifications possibles.



QUALIFELEC

- IRVE formation de base (niv 1)
1 journée
Installation de bornes de charge, sans configuration spécifique pour la communication ou la supervision
- IRVE formation expert
2 jours
Installation bornes jusqu'à 22 KVA avec configuration pour bornes communicantes et supervision station.
- IRVE recharge rapide
2 jours
Installation de bornes de charge rapide de plus de 22KVA.

AFNOR

- Qualification installation & maintenance IRVE
Répondre à l'obligation réglementaire de qualification (décret n°2017-26)
- Qualification conception IRVE
Expertise globale incluant: conception, prise en compte des contraintes des infrastructures & les besoins des donneurs d'ordres, apporter les solutions de gestion & d'optimisation énergétiques.

QUELLES SONT LES ASSURANCES INDISPENSABLES ?



- **IRVE (Infrastructures de recharge des véhicules électriques) :**
- Il faut vous rapprocher de votre Chargé de Clientèle Professionnelle si vous exercez cette activité, quelque soit la puissance de l'installation.



POMPE A CHALEUR

AVEC QUELLE ACTIVITE ETRE GARANTI ?



Origine des calories (1)	Type de système	Activités compatibles				
		Electricité Avec Pompe à Chaleur	Installation d'aéraulique et de conditionnement d'air	Installation thermique de génie climatique sans géothermie	Installation thermique de génie climatique avec géothermie	
Air	Aérothermie	Air / air	oui	oui	oui	oui
		Air extrait / air neuf	oui	oui	oui	oui
		Air / eau	non	non	oui	oui
Sol	Géothermie	Sol / sol	non	non	non	oui
		Sol / eau	non	non	non	oui
		Eau glycolée / eau	non	non	non	oui
Eau		Eau / eau	non	non	non	oui

QUELLES SONT LES ASSURANCES INDISPENSABLES ?

○ Questions / Réponses :

MERCI

